



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

OBJET : Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC
Aux personnes et contribuables de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, le 14 août 2023 à 19 h 30.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Lot numéro 5 146 710 du cadastre du Québec (8, rue de la Plage-Beauchesne)

Demande de Rémi Perreault, portant le numéro 2023-07-0007, et ayant pour effet, si la demande est accordée, de permettre l'implantation d'une enceinte sur les blocs de béton existants, ayant une hauteur de 1,2 mètre dans la cour avant et latérale, située en partie à l'intérieur du triangle de visibilité et localisée à 15 centimètres minimum des limites de terrain, le tout contrairement aux articles 5.5.3, 5.13.1 a) et b) du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur.

TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE.

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 20 JUILLET 2023.

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Katherine Beaudoin, domiciliée à Beaulac-Garthby, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-joint le 20 juillet 2023 sur le site Internet de la Municipalité, conformément au règlement 079-2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 juillet 2023.

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et greffière-trésorière